

Lanceurs d'alertes

Débat sur les lanceurs d'alertes(1) sans lanceur d'alertes. Nicolas Forissier(2), directeur de l'audit interne de la banque UBS prévu au programme de ce vendredi après-midi n'est pas là. Seul William Bourdon son défenseur assure l'affaire avec le talent qu'on lui connaît. Dans le rôle des interviewers, les dupont/dupond du Monde, Davet et Lhomme avec leur air de «gémellitude». En revanche, le public lui est bien là; plus une place assise sur les bottes de paille, à peine plus de place à l'ombre, fesses dans l'herbe tout autour de l'immense toile qui protège tant bien que mal d'un soleil de plomb, des centaines de personnes donc pour ce débat intitulé: lanceurs d'alertes: l'heure des journalistes citoyens?

L'intolérance des citoyens à l'égard des responsables

William Bourdon seul pour d'abord rappeler qu'il existe dans la loi Sapin II de 2016 de quoi assurer un statut protecteur aux lanceurs d'alertes. « Si la loi avait existé à l'époque d'UBS, cela aurait évité une cohorte d'emmerdements incommensurable. Nicolas Forissier est un précurseur, un pionnier qui a essuyé les plâtres et ouvert le chemin.» Il y a 30 ans, les lanceurs d'alertes n'existaient pas, dit encore l'avocat «En fait, cela ne fait que commencer. On n'en voit que la partie la plus émergée de l'iceberg de l'investissement liée à l'intolérance des citoyens à l'égard des responsables» Des citoyens ordinaires qui basculent « avec culot et courage » Comme Antoine Deltour à l'origine des Luxleaks, comme Edward Snowden , « réfugié » à Moscou depuis juillet 2013, comme Rui Pinto, le jeune portugais (défendu par W Bourdon) en prison depuis 4 mois qui a dévoilé des pratiques plus que douteuses dans le monde du foot international alors qu'il est célébré par Eurojuts pour avoir permis de récupérer des centaines de millions. On demande aux lanceurs d'alerte une démarche totalement pure, totalement désintéressée. Et cela devient compliqué quand ils ont une part d'ombre, ainsi de Julian Assange, inventeur des Wikileaks (publication en particulier de documents classifiés de l'armée américaine sur la guerre d'Irak) finalement lâché en avril dernier par l'Équateur qui a mis fin à son droit d'asile et arrêté illico par la police anglaise dans l'ambassade équatorienne de Londres où il était réfugié. Les États-Unis ont immédiatement réclamé son extradition. Julian Assange doit encore purger des accusations de viol par la justice suédoise.

Du rôle des journalistes

Journalistes et lanceurs d'alertes ont des intérêts communs. Pour les premiers un devoir de vigilance et de rigueur pour ne pas mettre en danger les lanceurs d'alerte. Respecter l'anonymat à la demande, respecter ses sources mais s'assurer de la solidité de ses mêmes sources. Les journalistes ont un devoir de contextualisation, ce qui est d'ailleurs reproché à Julian Assange qui livre ses données brutes. Ce qui revient à faire la séparation entre hackers et lanceurs d'alertes. 200 journalistes de 70 pays se sont associés au sein de l'ICIJ, le consortium international des journalistes d'investigation, ils travaillent sur les données fournies par les lanceurs d'alerte et publient simultanément leurs conclusions dans leurs journaux. Quant à Nicolas Forissier, il a créé un collectif de lanceurs d'alerte nommé Metamorphis dont la devise est: »la vérité ne meurt jamais.«

Jean-François Meekel

1:Un lanceur d'alerte est « une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance. (Article 6 de la loi du 9 décembre 2016)
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/lanceurs-d-alerte/>

2 : Nicolas Forissier a dévoilé les pratiques d'évasion fiscale de la banque dont il était le contrôleur général, à savoir celui qui vérifie si la banque se soumet bien aux règles en vigueur dans le milieu bancaire. Il est licencié en 2009 mais 3 ans plus tard les prud'hommes déclarent ce licenciement illicite. La fraude, système dit du « carnet de lait » s'élèverait à 12 milliards d'euros. Une paille ! Ci dessus, un texte de l'une de ses trois avocats.

Nicolas Forissier, l'auditeur qui a dénoncé la Banque UBS, est-il un délateur ou un lanceur d'alerte ?
Françoise de Saint Sernin | 1 mars 2019

Le Tribunal Correctionnel de Paris vient de condamner UBS à une somme globale de 4,5 milliards d'euros et de reconnaître à Nicolas Forissier, le Directeur du contrôle interne, qui n'a pas voulu couvrir les agissements frauduleux de la banque mais les a au contraire dénoncés, le statut de lanceur d'alerte. Pourtant, la hargne à l'encontre de ce dernier ne désarme pas. Ainsi, pour mon confrère Dupont-Moretti qui se produit dans un théâtre parisien, le lanceur d'alerte qu'est aujourd'hui Nicolas Forissier, n'aurait été hier qu'un « délateur ».

Cette position est bien dans l'air du temps. Ce que l'on exige désormais des salariés, et plus particulièrement des cadres fragilisés par la « bipolarisation des emplois » et la loi travail qui en accélère et en aggrave les effets, c'est une servilité inconditionnelle, au mépris de toutes leurs valeurs personnelles. L'intérêt financier de l'entreprise passe avant tout !
Or, Nicolas Forissier n'est pas un homme servile!

Quand, en 2008, il est informé d'un trafic frauduleux d'aide à l'évasion fiscale au sein de la banque, sa réaction est d'en faire état dans ses rapports d'audit successifs et de résister quand on exige de lui qu'il modifie ses constatations. Il persiste, malgré la déferlante de brimades qui s'abat sur lui :

- • suppression de la promotion attendue,
- • réduction de ses fonctions,
- • réduction de son équipe,
- • réduction drastique de sa rémunération variable,

Quand, au printemps 2009, il apprend qu'il est inclus dans le plan social en cours, il est soulagé. Mais quand en juillet 2009 on lui annonce qu'il est réintégré, et que s'il veut tout de même partir avec les dispositions du plan, il faut qu'il accepte, dans le cadre d'un accord de confidentialité, de revenir sur les constatations de ses rapports d'audit, il ne se laisse pas davantage circonvenir. Il expédie une lettre recommandée avec accusé de réception au Président d'UBS France en dénonçant « l'aide à l'évasion fiscale et à la fraude fiscale institutionnalisée au sein de la banque ».

Il reste stoïque lorsqu'il est licencié sans indemnités pour « accusations mensongères » et lors des 10 années qui suivront, au cours desquelles il fera l'objet de l'acharnement d'UBS, dont le système de défense est simpliste : Les poursuites judiciaires dont elle fait l'objet ne reposent que sur les fausses accusations de son ancien Directeur du contrôle interne qui est un menteur ! Nicolas Forissier n'est pas un menteur.

Pour moi qui le défends depuis 10 ans devant le Conseil de Prud'hommes, et pour mes confrères William Bourdon et Apolline Cagnat, qui l'ont épaulé lors des multiples procédures pénales, c'est au contraire un homme consciencieux et modeste, courageux et opiniâtre.

Alors, est-il un délateur, comme le clame Eric Dupont-Moretti, ou un lanceur d'alerte ? A chacun de juger !